

	LE VERT		Approbateur : J. BLOMET	Fiche de Données de Sécurité
				N° page : 1/7
Processus : REALISER	Dossier : FDS	Référence : GRV_QAL_FDS_Le Vert_fr	Date d'entrée en vigueur : 17.12.2015	Actualisation : 2

Conformément au Règlement Européen 1272/2008 (CLP)
FDS rédigée conformément au Règlement Européen 2015/830 (REACH)

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE[#]

1.1. Identificateur de produit :

Le Vert

Autres dénominations :

Solution aqueuse contenant des sels amphotères et chélateurs.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes du mélange :

Décontamination chimique de matériels et d'équipements.

1.2.2. Utilisations déconseillées :

Le décontaminant Le Vert est déconseillé pour le lavage de projections chimiques oculaires ou cutanées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

PREVOR

Moulin de Verville

BP1

95760 VALMONDOIS

FRANCE

Téléphone : +33(0)1 30 34 76 76

Fax : +33(0)1 30 34 76 70

fds@prevor.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

+33(0)1 30 34 76 76 (heures ouvrables, GMT +1).

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS[#]

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Mélange non dangereux selon le Règlement 1272/2008/CE.

Ce mélange étant non dangereux, il ne requiert pas légalement de FDS selon l'article 31 de la Directive 1907/2006 et vu les modifications de cet article dans la Directive 1272/2008 (article 57).

2.2. Eléments d'étiquetage :

Le mélange étant non dangereux, aucun étiquetage de danger et d'avertissement n'est nécessaire.

2.3. Autres dangers :

Aucun autre danger connu à ce jour.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS[#]

3.2. Mélange :

Pas de composant apportant un danger.

Nom	N° CAS	% p/p
Sels amphotères et chélateurs	propriétaire	propriétaire
Eau	7732-18-5	qsp

Impuretés :

Aucune impureté apportant un danger.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS[#]

4.1. Description des premiers secours :

4.1.1. Inhalation :

Ce n'est pas la voie principale d'exposition. Le produit est non toxique par inhalation. En cas de troubles, consulter un médecin.


4.1.2. Contact avec les yeux :

En cas de contact oculaire, utiliser une solution de lavage de la gamme de produits PREVOR comme la solution Afterwash II[®] ou la Solution de Lavage, ou à défaut, un sérum physiologique ou une autre solution oculaire stérile.

4.1.3. Contact avec la peau :

Sans danger particulier. Pour un meilleur confort, la peau peut être rincée avec de l'eau du robinet.

[#] : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	LE VERT		Approbateur : J. BLOMET	Fiche de Données de Sécurité
				N° page : 2/7
Processus : REALISER	Dossier : FDS	Référence : GRV_QAL_FDS_Le Vert_fr	Date d'entrée en vigueur : 17.12.2015	Actualisation : 2

4.1.4. Ingestion :

Ce n'est pas la voie principale d'exposition. Le produit est non toxique par voie orale. En cas de troubles, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucun effet indésirable connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun soin spécifique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE[#]

Ce produit est non inflammable et non combustible.

5.1. Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse, tout extincteur de type « ABC ».

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Décomposition thermique à partir de 100 °C en produits toxiques : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et vapeurs organiques.

5.3. Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome identique à celui habituellement porté lors de tout type d'incendie.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE[#]

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

En cas de contact oculaire, utiliser une solution de lavage de la gamme de produits PREVOR comme la solution Afterwash II[®] ou la Solution de Lavage, ou à défaut, un sérum physiologique ou une autre solution oculaire stérile.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Même si le mélange est non écotoxique, limiter les déversements dans l'environnement (égouts, rivières, sols).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pas de précaution particulière. Ce produit peut être absorbé par exemple avec un absorbant de la gamme de produits PREVOR comme l'absorbant polyvalent Polycaptor[®] ou l'absorbant neutralisant polyvalent Trivorex[®].

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE[#]

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Pas de précaution particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver bien fermé dans l'emballage d'origine. La date limite d'utilisation est de trois ans dans son conditionnement d'origine fermé.

Stocker si possible dans un endroit sec, à l'abri du gel ou de toute source de chaleur intense (température de stockage entre 2 et 50 °C).

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

Ne pas stocker dans un environnement corrosif.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Décontamination chimique de matériels et d'équipements.

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE[#]

8.1. Paramètres de contrôle :

Pas de limite d'exposition connue.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :



Pas de précautions particulières pour le décontaminant Le Vert.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage :

Lunettes-masque de sécurité.

[#] : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	LE VERT			Approbateur : J. BLOMET	Fiche de Données de Sécurité
					N° page : 3/7
Processus : REALISER	Dossier : FDS	Référence : GRV_QAL_FDS_Le Vert_fr	Date d'entrée en vigueur : 17.12.2015	Actualisation : 2	

Protection de la peau :

Protection des mains :

Aucune protection n'est nécessaire.

Autres :

Aucune protection supplémentaire n'est nécessaire.

Protection respiratoire :

Aucune protection n'est nécessaire.

Risques thermiques :

Aucun risque thermique avec le décontaminant Le Vert.

Protection des intervenants :

Porter des lunettes de sécurité et un équipement de protection approprié au type de produit chimique contaminant.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Récupérer les résidus de lavage avec, par exemple, un absorbant de la gamme de produits PREVOR comme l'absorbant polyvalent Polycaptor®, l'absorbant neutralisant polyvalent Trivorex®, l'absorbant neutralisant spécifique aux acides Acicaptal® ou l'absorbant neutralisant spécifique aux bases Basicaptal®.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES[#]

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

a) Aspect (à 20 °C) :

Liquide limpide et vert.

b) Odeur :

Inodore.

c) Seuil olfactif :

Non applicable car le mélange est inodore.

d) pH :

pH entre 7.2 et 7.7 (à 20 °C).

e) Point de fusion / point de congélation :

-1 °C.

f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

100 °C.

g) Point éclair :

Non applicable car le mélange est non inflammable.

h) Taux d'évaporation :

1 (eau =1).

i) Inflammabilité (solide, gaz) :

Le mélange est non inflammable.

j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :

Non applicable car le décontaminant Le Vert est non inflammable.

k) Pression de vapeur :

18 mm Hg (à 20 °C).

l) Densité de vapeur :

Non déterminée.

m) Densité relative :

1.032 g.cm⁻³.

n) Solubilité :

100 % miscible à l'eau.

Peu miscible dans les solvants organiques.

o) Coefficient de partage n-octanol/eau :

100 % miscible à l'eau.

p) Température d'auto-inflammabilité :

Non applicable car le mélange est non inflammable.

q) Température de décomposition :

Décomposition thermique à partir de 100 °C.

r) Viscosité :

Similaire à celle de l'eau.

[#] : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	LE VERT		Approbateur : J. BLOMET	Fiche de Données de Sécurité
				N° page : 4/7
Processus : REALISER	Dossier : FDS	Référence : GRV_QAL_FDS_Le Vert_fr	Date d'entrée en vigueur : 17.12.2015	Actualisation : 2

s) Propriétés explosives :

Aucune propriété explosive.

t) Propriétés comburantes :

Aucune propriété comburante.

9.2. Autres informations :

Aucune connue à ce jour.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE[#]

10.1. Réactivité :

La solution est non-réactive.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune connue à ce jour (pas de polymérisation dangereuse, de décomposition, de condensation ou d'auto-réactivité attendues).

10.4. Conditions à éviter :

Ne pas stocker à une température inférieure à 2 °C ou à une température supérieure à 50 °C.

10.5. Matières incompatibles :

Aucune connue à ce jour.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Décomposition thermique à partir de 100 °C avec libération de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azotes et de vapeurs organiques.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES[#]

11.1. Informations sur les effets toxicologiques (tous les tests cités dans cette rubrique sont réalisés sur une molécule similaire) :

a) Toxicité aiguë :

DL₅₀ (orale chez le rat) > 2000 mg.kg⁻¹.

b) Corrosion cutanée / irritation cutanée :

Non irritant et non corrosif (tests *in-vitro* méthode Dermal Irritation[®]).

c) Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Non irritant et non corrosif (tests *in-vitro* sur fibroblastes humains).

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non sensibilisant (méthode de Magnusson & Kligman sur le cochon d'Inde).

Hypoallergénique (méthode Marzulli-Maibach sur volontaires).

Non anti-inflammatoire (test *in-vitro* MTT et potentiel pro-irritation IL-1α).

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non mutagène (test d'Ames négatif).

f) Cancérogénicité :

Non déterminée.

g) Toxicité pour la reproduction :

Non déterminée.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Non déterminée.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Non déterminée.

j) Danger par aspiration :



Pas d'effets locaux sur les voies respiratoires lors d'une ingestion ou d'une aspiration autres que ceux pouvant survenir avec de l'eau.

k) Autres données :

Tolérance locale cutanée (test occlusif sur volontaires sains) : non irritant.

Tolérance locale cutanée sur peau lésée / peau saine (test non occlusif et semi-occlusif) : aucun effet irritant ou toxique (test sur le lapin).

[#] : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	LE VERT			Approbateur : J. BLOMET	Fiche de Données de Sécurité
					N° page : 5/7
Processus : REALISER	Dossier : FDS	Référence : GRV_QAL_FDS_Le Vert_fr	Date d'entrée en vigueur : 17.12.2015	Actualisation : 2	

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES[#]

En cas de rejet dans l'environnement, le décontaminant Le Vert n'est pas dangereux.

12.1. Toxicité (tous les tests sont réalisés sur une molécule similaire) :

12.1.1. Microtoxicité :

Pas d'effet néfaste connu sur *Photobacterium phosphoreum* :

CE₅₀-15min à 8,63 % (ou à 5136 mg.L⁻¹).

CE₅₀-30min à 9,8 % (ou à 5832 mg.L⁻¹).

12.1.2. Toxicité aquatique :

Pas d'effet néfaste connu sur *Daphnia Magna* :

CE₅₀-24h à 9,5 % (ou à 5654 mg.L⁻¹).

12.2. Persistance et dégradabilité :

Non persistant. Le décontaminant Le Vert est stable mais peut se décomposer dans l'environnement en simples sels.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Le décontaminant Le Vert n'est pas bioaccumulable (log Ko/e : 100 % miscible à l'eau).

12.4. Mobilité dans le sol :

Non déterminée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non applicable car le rapport sur la sécurité chimique n'est pas obligatoire.

12.6. Autres effets néfastes :

Aucun autre effet néfaste connu à ce jour.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION[#]

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Pas de mesures d'élimination spécifiques pour cette solution aqueuse non dangereuse (code déchet possible 16 10 02). Les contenants peuvent être valorisés énergiquement par incinération (code déchet 15 01 02). Les contenants peuvent aussi être recyclés ou réutilisés (après nettoyage).

L'amalgame de l'absorbant et du décontaminant Le Vert peut être valorisé par incinération comme déchet d'absorbants contaminés par des substances dangereuses (code déchet 15 02 02*).

Ne pas jeter dans l'environnement.

Se référer à la législation nationale ou régionale en vigueur concernant le traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT[#]

14.1. Numéro ONU :

Non applicable (voir rubrique 2).

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Il n'y a pas de réglementation de transport à appliquer aux produits du décontaminant Le Vert.

RID : Non applicable.

ADN : Non applicable.

ADR : Non applicable.

IMDG : Non applicable.

IATA (ICAO) : Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage :

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Le décontaminant Le Vert ne présente aucun danger pour l'environnement et n'est pas un polluant marin.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune précaution particulière à prendre par l'utilisateur.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Les produits étant livrés conditionnés, cette sous rubrique n'est pas applicable.

[#] : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	LE VERT		Approbateur : J. BLOMET	Fiche de Données de Sécurité
				N° page : 6/7
Processus : REALISER	Dossier : FDS	Référence : GRV_QAL_FDS_Le Vert_fr	Date d'entrée en vigueur : 17.12.2015	Actualisation : 2

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION[#]

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Produit classé non dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses : Règlement 1272/2008/CE (CLP).

Référence réglementaire : Règlement 2015/830/CE (REACH).

Le Règlement 2015/830/CE modifie les règlements 453/2010/CE et 1907/2006/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Non applicable.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS[#]

Utilisations recommandées :

Le décontaminant Le Vert est une solution de décontamination chimique de matériels et d'équipements. Le décontaminant Le Vert peut aussi être utilisé en complément de l'absorbant neutralisant polyvalent Trivorex[®], de l'absorbant neutralisant spécifique aux acides Acicaptal[®] ou de l'absorbant neutralisant spécifique aux bases Basicaptal[®] sur des déversements corrosifs, pour faciliter la neutralisation.

Recommandations avant utilisation :

- 1- Placer le décontaminant Le Vert à proximité des risques.
- 2- Lire le mode d'emploi.
- 3- Utiliser le décontaminant Le Vert le plus rapidement possible.
- 4- Aérer la pièce si nécessaire.
- 5- Utiliser les équipements de protection adaptés au type de produit chimique ayant contaminé le matériel ou l'équipement.



Mode d'emploi :

- 1- Rincer le matériel ou l'équipement contaminé avec le décontaminant Le Vert pur.
- 2- Rincer à l'eau le matériel ou l'équipement décontaminé.
- 3- Essuyer avec un chiffon sec.
- 4- Utiliser ensuite votre produit d'entretien.

Précautions :

- 1- Le décontaminant Le Vert est une solution de décontamination des produits chimiques sur des matériels ou équipements. Ne pas utiliser pour la décontamination de la peau ou des yeux car la solution n'est pas stérile. Cependant, en cas d'erreur d'utilisation, le décontaminant Le Vert ne représente pas de risque supplémentaire par rapport au produit chimique contaminant.
- 2- Pour la décontamination humaine, il est recommandé d'utiliser une solution de la gamme de produits PREVOR. La solution Hexafluorine[®] peut être utilisée en contact avec l'acide fluorhydrique ou ses dérivés. Les solutions Diphotérine[®] ou Previn sont recommandées pour les autres produits chimiques.
- 3- En cas de contamination de matériel ou d'équipement par de l'acide fluorhydrique ou ses dérivés, tous les ions fluorures ne sont pas forcément capturés. Il est conseillé d'utiliser une solution de décontamination spécifique à l'acide fluorhydrique comme le décontaminant Le Vert HF, fabriqué par PREVOR.
- 4- En cas de contamination de surfaces vitrées par de l'acide fluorhydrique ou ses dérivés, il est recommandé d'utiliser le décontaminant Anti-Etch, fabriqué par PREVOR.
- 5- Le décontaminant Le Vert peut devenir jaune avec un acide et c'est une réaction normale. Le retour à une coloration verte n'indique pas un retour à un pH neutre.
- 6- Les produits chimiques miscibles à l'eau peuvent être nettoyés par l'action mécanique du lavage. Les liquides collants, visqueux ou non miscibles à l'eau ne seront pas nettoyés de manière optimale.
- 7- Les surfaces métalliques sont sujettes à la corrosion. Les surfaces métalliques doivent être rincées avec de l'eau et essuyées avec un chiffon après l'utilisation du décontaminant Le Vert.
- 8- Ne pas rejeter le décontaminant Le Vert ou les résidus de décontamination dans l'environnement.

[#] : Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.

	LE VERT		Approbateur : J. BLOMET	Fiche de Données de Sécurité
				N° page : 7/7
Processus : REALISER	Dossier : FDS	Référence : GRV_QAL_FDS_Le Vert_fr	Date d'entrée en vigueur : 17.12.2015	Actualisation : 2

Abbreviations:

CLP : Classification, Labelling and Packaging of substance and mixtures. Le CLP est la mise en application européenne du Système Général Harmonisé (SGH) de l'ONU sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques.

REACH : Registration, Evaluation, Authorisation of CHemicals. REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

CE : Commission Européenne.

FDS : Fiche de Données de Sécurité.

GMT (Greenwich Mean Time) : heure de Greenwich.

N° CAS: Chemical Abstract Service (registry) number. C'est le numéro d'enregistrement unique d'un produit chimique auprès de la banque de données du Chemical Abstracts Service (CAS).

% p/p : pourcentage massique. C'est la proportion en masse d'un élément par rapport à la masse totale du composé.

qsp : quantité suffisante pour. C'est la quantité de solvant qui doit être ajouté aux autres produits pour atteindre la quantité requise de produit final.

Extincteur de type "ABC" : extincteur pour les feux de classe A (provenant de matières solides contenant des matières organiques comme le bois, le coton, le papier, l'herbe, le plastique), les feux de classe B (provenant de liquides inflammables) ou les feux de classe C (provenant de gaz).

Test *in-vitro* MTT : test réalisé avec le réactif au sel de tétrazolium (réactif MTT).

DL₅₀ : Dose Létale médiane. C'est la dose de substance causant la mort de 50 % d'une population animale.

CE₅₀: Concentration Efficace médiane. C'est une mesure de la concentration d'un médicament, d'un anticorps ou d'un toxique qui induit une réponse à mi-chemin (médiane) entre la ligne de base et l'effet maximum après un certain temps d'exposition à celui-ci.

RID (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail) : transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.

ADN (International transport of goods by ways of inner navigation) : transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ADR (Accord for Dangerous goods by Road) : transport international de marchandises dangereuses par route.

IMDG (International Maritime Dangerous Goods) : transport maritime de marchandises dangereuses.

IATA (ICAO, International Civil Aviation Organization) : transport aérien de marchandises dangereuses.

HF : acide fluorhydrique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.

: Signale les données révisées lors de la dernière actualisation.